

Mandat du Comité de Communication

1. Introduction

Ce mandat établit les responsabilités et les objectifs du Comité de Communication, qui prend en charge certains mandats précédemment détenus par le Comité Exécutif. Le Comité de Communication est chargé de l'exécution du plan de communication voté en quorum, ainsi que de la gestion des relations internes et externes de l'organisation.

2. Objectifs

Le Comité de Communication a pour mission :

- De mettre en œuvre les stratégies de communication définies dans le plan de communication approuvé.
- D'assurer une communication efficace avec les organisations partenaires, les élus, et les membres de la communauté.
- De créer et superviser des sous-comités dédiés à l'éducation civique et à la sensibilisation.

3. Responsabilités

3.1. Exécution du Plan de Communication

- **Mise en œuvre** : Appliquer les stratégies du plan de communication voté par l'organisation.
- **Évaluation** : Suivre l'efficacité des actions mises en place et ajuster si nécessaire.
- **Rapport** : Rendre compte régulièrement au quorum de l'avancement des activités.

3.2. Gestion des Relations Externes

- **Coordination avec les Élus** : Maintenir des communications continues avec les élus et organisations partenaires.
- **Partenariats** : Développer des relations pour renforcer les initiatives de l'organisation.
- **Représentation** : Agir en tant que porte-parole de l'organisation dans les interactions externes.

3.3. Création et Supervision de Sous-Comités

- **Éducation Civique** : Mettre en place un sous-comité dédié à la création de programmes d'éducation civique.
- **Sensibilisation** : Organiser un sous-comité pour la sensibilisation de la communauté sur des sujets clés.

- **Coordination** : Assurer l'alignement des sous-comités avec les objectifs globaux de l'organisation.

3.4. Autonomie et Déresponsabilisation du Comité Exécutif

- **Autonomie** : Le Comité de Communication gère de manière indépendante les tâches de communication, déchargeant le Comité Exécutif de ces responsabilités.
- **Rapports** : Fournir des rapports réguliers au Comité Exécutif sur les activités, tout en conservant une autonomie dans l'exécution des mandats.

4. Structure Organisationnelle

- **Président du Comité de Communication** : Responsable de la direction du comité et de la liaison avec le Comité Exécutif.
- **Coordonnateurs des Sous-Comités** : Chargés de la gestion quotidienne des sous-comités.
- **Membres du Comité** : Responsables de l'exécution des tâches spécifiques assignées.

5. Processus de Décision

- **Approbation en Quorum** : Les stratégies de communication majeures doivent être approuvées par le quorum.
- **Autonomie Opérationnelle** : Le Comité de Communication agit de manière autonome pour mettre en œuvre les décisions prises.

6. Durée et Révision du Mandat

- **Durée** : Ce mandat est effectif pour une période de [durée spécifique, par exemple, un an] et pourra être révisé au besoin.
- **Révision** : Toute modification doit être approuvée par le quorum.

7. Conclusion

Le Comité de Communication joue un rôle central dans le renforcement de la visibilité et de l'efficacité de l'organisation. En gérant la communication interne et externe, ainsi que les initiatives de sensibilisation et d'éducation civique, ce comité contribue directement à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.